



Tournoi provincial M11 Vaudreuil-Dorion Règlements 2025

1- Le Tournoi provincial M11 de Vaudreuil-Dorion est sanctionné et accrédité par Hockey Québec.

2- Calendrier et nombre de joutes

Chaque équipe est assurée de jouer au minimum 2 parties. L'équipe est éliminée advenant une défaite en deuxième ronde ou après.

Suite à la parution de l'horaire officiel du tournoi, aucune demande de changement d'horaire par une équipe ne sera acceptée par le comité du tournoi et ce, même advenant les conflits d'horaire avec les interrégionaux. Par contre, le comité se réserve le droit de modifier l'horaire en cas de nécessité ou de force majeure.

Également, aucun remboursement ne sera effectué à une équipe en cas d'annulation par celle-ci et ladite équipe sera soumise au Comité de discipline de sa région. Un avis de sanction lui sera émis par le Tournoi (*référence article 9.8.5 «Abandon d'une équipe dans un tournoi ou festival» des Règlements administratifs de Hockey Québec*).

3- Présence de l'équipe et lieu du tournoi

Chaque équipe doit être à l'Aréna Vaudreuil-Dorion (**9 rue Jeannotte, Vaudreuil-Dorion, J7V 6E6**) une (1) heure avant l'heure prévue de la partie. Elle doit être prête à jouer avant l'heure prévue à la discréction de l'organisation du tournoi.

Il est à noter qu'en cas de mesures sanitaires, les équipes auront accès à leur chambre seulement 30 minutes avant leur partie et devront avoir quitté 30 minutes après leur partie. Toutefois, le responsable de l'équipe devra se présenter 45 minutes avant la partie pour enregistrer son équipe.

4- Cartable de vérification & formulaire à remettre

En vertu de l'article 9.8.4 des Règlements administratifs de Hockey Québec, l'équipe doit faire parvenir avant la tenue du tournoi une copie de son formulaire de Composition officielle d'équipe émise par son association et/ou région au registraire du tournoi. Il vous ait demandé d'acheminer cedit formulaire au plus tard le 25 mars 2025. Ledit formulaire doit être signé par tous les joueurs et tout le personnel d'équipe, et doit être daté de l'année **2025** si possible. *Noter qu'aucun ajout manuscrit ne sera accepté.*

En plus, de votre formulaire Composition officielle d'équipe (T112), vous devez présenter au bureau du Registraire avant votre première partie les éléments suivants :

- calendrier régulier de votre saison de hockey ainsi que les calendriers des tournois & séries (si besoin est);
- cinq (5) dernières feuilles de pointage de votre équipe (saison régulière, tournois et séries);

N.B. N'oubliez pas de récupérer vos documents (feuilles de pointage) à la fin du tournoi.

5- Nombre de joueurs

- Chaque équipe a droit et peut compter jusqu'à dix-neuf (19) joueurs au maximum en uniforme soit : dix-sept (17) joueurs et un (1) ou deux (2) gardiens. Une équipe pourra se présenter sur la patinoire avec un seul gardien en uniforme. Si le gardien se blesse, il devra être remplacé par un joueur déjà en uniforme qui aura dix (10) minutes pour revêtir l'équipement de gardien de but.
- Minimum de 6 joueurs plus un gardien ou deux gardiens en uniforme. Si le nombre de joueurs n'est pas respecté, l'équipe fautive perdra le match par forfait (article 7.2.1 des Règlements administratifs de Hockey Québec).
- Joueurs affiliés : Il sera permis à une équipe de remplacer un joueur absent par un de ses joueurs affiliés qui est enregistré au sein de son équipe et figure sur l'enregistrement d'équipe informatisé (T112). L'équipe doit s'assurer de respecter l'article 5.6 des Règlements administratifs de Hockey Québec.
- Prendre note que l'article 5.6.1.alinéa e) des Règlements administratifs de Hockey Québec stipule ceci :
« Le remplacement d'un joueur ou d'un gardien de but absent se fait par la même position. Un gardien de but remplace un gardien de but et un joueur remplace un joueur. Il est interdit de remplacer un gardien de but par un joueur affilié ou l'inverse. »



Association Hockey Mineur Vaudreuil-Dorion



6- Discipline

- Un membre du personnel d'entraîneur doit être présent dans la chambre des joueurs en tout temps et ce, tant et aussi longtemps que des joueurs de son équipe seront présents dans ladite chambre des joueurs;
- L'accès au corridor et aux chambres des joueurs **est limité à 5 adultes par équipe**. Des laissez-passer seront remis à chacune des équipes participantes au tournoi en nombre requis;
- Le respect et la bonne conduite envers les bénévoles et les officiels du tournoi est de rigueur en tout temps.

Aucun abus verbal ne sera toléré ni accepté et ce, pouvant conduire à une expulsion immédiate. Le cas échéant, le Comité de discipline du Tournoi se réserve le droit d'en aviser la région de l'équipe fautive.

7- Durée des joutes

La période de réchauffement sera de 2 minutes. Il y aura deux périodes de 10 minutes et la troisième période sera de 12 minutes. Les trois périodes seront à temps chronométrés (temps arrêté). Il est à noter que chaque punition sera servie à temps chronométré et qu'un minimum de deux (2) arbitres officiera chaque partie. Toutefois, lors des finales de chacune des divisions, trois (3) arbitres officieront ces parties (référence article 9.2.3 des Règlements administratifs de Hockey Québec).

La réfection de la glace se fera entre la deuxième (2^e) et la troisième (3^e) période ou à la discréction des responsables du tournoi.

8- Différence de 7 buts

Durant les parties, après la deuxième (2e) période complète, s'il y a une différence de 7 buts, cela mettra fin au temps chronométré (référence article 9.5.5. alinéa b) des Règlements administratifs de Hockey Québec) jusqu'à la fin du match et ce, peu importe s'il y a diminution de l'écart. Toutefois, les punitions sont à temps arrêté. Dans tous les cas, les parties sont à terminer.

9- Franc Jeu

Le règlement Franc Jeu sera en vigueur durant toute la durée du tournoi. Également, il est à noter que, si une équipe ne se présente pas aux matchs, elle perdra son point franc jeu tel que stipulé à l'article 7.7.4. alinéa b) des Règlements administratifs de Hockey Québec.

10- En cas de blessure

La première personne à se rendre auprès du joueur est le préposé à la sécurité de l'équipe. S'il a besoin d'assistance, il pourra en aviser le capitaine de glace (bénévole du tournoi) et un membre des Premiers soins se rendra auprès du joueur.

11- Règlement de surtemps – Joutes régulières

11.1 Période de surtemps (article 9.6.1 alinéa b) des Règlements administratifs de Hockey Québec)

En cas d'égalité après les périodes de jeu réglementaires, il y aura une période de surtemps de 5 minutes à temps chronométré avec un alignement de **trois (3)** joueurs par équipe (plus un gardien de but).

En vertu du règlement Franc Jeu, si l'une des deux formations n'a pas conservé son point Franc Jeu ou a une pénalité, l'autre équipe pourra ajouter un joueur afin de ne pas se retrouver avec seulement deux joueurs sur la glace. Aucun joueur de l'équipe pénalisée n'aura à se rendre au banc des punitions pour servir cette punition.

Si l'égalité persiste, il y aura fusillade; svp vous référer à l'article 9.6.2 des Règlements administratifs de Hockey Québec.

11.2 Fusillade

a) L'arbitre demandera à l'entraîneur, si la situation se présente, de donner trois (3) noms pour la première ronde. Advenant une égalité après cette première ronde, l'entraîneur désignera un à la fois les joueurs qui participeront à la fusillade. **Il est à noter que tous les joueurs devront participer à la fusillade (à l'exception des gardiens de but) avant qu'un joueur ne revienne une deuxième fois.**

b) Un joueur qui se trouvait au banc des punitions à la fin de la période de surtemps est admissible à participer à la fusillade.



12- Règlements de surtemps - Joutes de Demi-finale et Finale

12.1 Période de surtemps (référence 9.6.1 aléna d) des Règlements administratifs de Hockey Québec)

En cas d'égalité après les trois (3) périodes de jeu réglementaire, il y aura une période supplémentaire de 10 minutes à temps arrêté avec alignement de **trois (3)** joueurs par équipe (plus un gardien de but) selon l'article 9.6.1 alinéa d) des Règlements administratifs de Hockey Québec.

En vertu du règlement Franc Jeu, si l'une des deux formations n'a pas conservé son point Franc Jeu, l'autre formation pourra ajouter un joueur lors des cinq (5) premières minutes de jeu. Ceci s'applique également en cas de pénalité afin qu'une équipe ne se retrouve pas avec seulement deux joueurs sur le jeu.

Après la période de surtemps de dix (10) minutes, si l'égalité persiste, il y aura fusillade tel que stipulé à l'article 9.6.2 des Règlements administratifs de Hockey Québec.

12.2 Fusillade

a) L'arbitre demandera à l'entraîneur, si la situation se présente, de donner trois (3) noms pour la première ronde. Advenant une égalité après cette première ronde, l'entraîneur désignera un à la fois les joueurs qui participeront à la fusillade. ***Il est à noter que tous les joueurs devront participer à la fusillade (à l'exception des gardiens de but) avant qu'un joueur ne revienne une deuxième fois.***

b) Un joueur qui se trouvait au banc des punitions à la fin de la période de surtemps est admissible à participer à la fusillade

13- Temps d'arrêt

Un temps d'arrêt de trente (30) secondes par partie sera permis pour le tournoi..

14- Chandails

L'équipe désignée locale vêtera leur gilet foncé alors que l'équipe désignée visiteure portera leur gilet pâle. Toutefois, si le hasard veut que les deux (2) équipes aient les mêmes couleurs de chandails, l'équipe qui reçoit devra changer de couleur.

15- Reprise de jeu

Au début de la troisième période, seuls les joueurs devant effectivement prendre part au jeu pourront se rendre sur la glace avant la mise au jeu. Tous les autres joueurs devront se rendre directement à leur banc. Lorsqu'il y a infraction à cet article, une punition mineure sera accordée au banc de l'équipe fautive pour avoir retardé la joute.

16- Hockey Québec

Les règlements de la Fédération Québécoise de Hockey sur Glace seront en vigueur durant le tournoi.

17- Éligibilité

Les équipes doivent être sanctionnées par Hockey Québec.

18- Désignation Visiteur ou Receveur

Le choix des visiteurs et receveurs sera fait par le Comité Organisateur du Tournoi sauf pour les joutes de demi-finale et finale qui seront tirées au hasard en présence de l'entraîneur-chef des deux (2) équipes.

19- Protêt

Les décisions du Comité Organisateur du Tournoi sont sans appel. Nous vous invitons à prendre connaissance de l'article 7.4 des Règlements administratifs de Hockey Québec pour connaître les modalités et les étapes à suivre pour déposer un protêt.

20- .Divers

a) Toutes les personnes suspendues par un organisme reconnu ne peuvent participer au tournoi;

b) La direction du tournoi n'est pas responsable du vol ou de la perte de tout équipement ou de tout accident qui pourrait survenir durant le tournoi.



Association Hockey Mineur Vaudreuil-Dorion



21- Règlement lors des tempêtes de neige, vents ou verglas.

En cas de tempêtes de neige, vents violents ou verglas, prendre note que le tournoi se déroulera tel que prévu selon l'horaire approuvé par Hockey Lac St-Louis et ce, dû au fait que le tournoi se déroule sur un laps de temps déterminé. Par conséquent,

- a) Si l'horaire nous le permet, nous pourrons retarder le début d'un match de dix minutes pour laisser le temps aux équipes d'arriver.
- b) Si une des deux (2) équipes se présente et que l'autre ne se présente pas, l'équipe qui s'est présentée est déclarée gagnante. Et le point franc-jeu lui est accordé.
- c) Si aucune des deux (2) équipes ne se présente, tirage au sort pour déterminer l'équipe gagnante. Et il n'y a pas de point franc-jeu.

22- Mesures sanitaires – Situation pandémique

Le tournoi appliquera les mesures sanitaires qui seront décrétées par les instances gouvernementales, municipales et organisationnelles (Hockey Québec, Hockey Lac St-Louis) qui seront en cours au moment de la tenue du tournoi.